

## **AVIS PRESSE**

**Réunion du conseil municipal du 08 juillet 2011**

***Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres :***

*Le conseil municipal a été amené à délibérer sur la proposition de Mme la Préfète des Deux-Sèvres concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.*

*Par vote à bulletin secret, le conseil a émis un avis favorable avec 11 voix pour et 4 abstentions.*

***Construction du groupe scolaire :***

*Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif et le règlement de consultation présentés par le cabinet AZ Architectes. Les offres sont à déposer en Mairie pour début septembre 2011.*

***Village Les Noues : réfection de la voirie :***

*Le conseil municipal prévoit la réfection de la voirie au village Les Noues d'ici octobre 2011.*

***Repas des 65 ans et plus :***

*Comme chaque année, la commune organise un repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Le conseil municipal a arrêté le montant de la participation qui sera demandé aux invités à 10 €.*

***Aménagement du terrain de sport :***

*Le conseil municipal décide du report à 2013 de l'aménagement du terrain de sport pour pouvoir terminer en 2012 l'aménagement de l'école.*

*Exireuil le 15 juillet 2011*

*le maire,*

*Jérôme BILLEROT*

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

SABOURIN Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme GUYON Sophie

"Pour" : 15 "Contre" : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 28 juin 2011

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusé : SABOURIN Jean-Luc,

Secrétaire de séance : DOMINEAU Samuel.

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

**I – Délibérations**

**1) Délibération modificative n°1/2011**

Monsieur le Maire demande à Sophie GUYON de présenter de cette délibération.

Elle expose l'erreur de prise en compte de l'amortissement sur 5 matériels achetés en 2010 et le manque de crédits disponibles afin de régulariser la situation.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la modification budgétaire 1/2011 sur le budget "Commune" :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>					
O23	Virement à la sect° d'invest.	-1 059,00 €			
	<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>356 700,00 €</b>			
	<b>Total chapitre après DM</b>	<b>355 641,00 €</b>			
<i>Chapitre 042 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°</i>					
6811	Dotat° amort. des immo.	1 059,00 €			
	<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>30 625,00 €</b>			
	<b>Total chapitre après DM</b>	<b>31 684,00 €</b>			
<b>TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT AVANT DM:</b>		<b>975 080,61 €</b>			<b>975 080,61 €</b>
<b>TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT APRES DM:</b>		<b>975 080,61 €</b>			<b>975 080,61 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>OFI - Opérations financières</b>					
<i>Chap. 021 - Virement de la sect° de fonctionnement</i>					
O21	Virem. de la sect° fonct.	-1 059,00 €			
	<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>356 700,00 €</b>			
	<b>Total chapitre après DM</b>	<b>355 641,00 €</b>			
<i>Chap. 040 - Opérat° d'ordre de transfert entre sect°</i>					
28158	Amort. autres install.	163,00 €			
28183	Autres immo. corpo.	896,00 €			
	<b>Total chapitre avant DM</b>	<b>30 625,00 €</b>			
	<b>Total chapitre après DM</b>	<b>31 684,00 €</b>			
<b>TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT AVANT DM:</b>		<b>1 853 967,00 €</b>			<b>1 853 967,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT APRES DM:</b>		<b>1 853 967,00 €</b>			<b>1 853 967,00 €</b>

**2) Groupe scolaire - approbation de l'avant projet définitif et du règlement de consultation**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations relatives au projet de construction du groupe scolaire, expose les différentes étapes de ce dossier ainsi que le projet définitif établi par le cabinet AZ Architectes.

Le projet se décomposera en 3 lots : Lot 1 : VRD – ABORDS – RÉSEAUX / Lot 2 : GROS-ŒUVRE – FONDATIONS / Lot 3 : BÂTIMENT MODULAIRE

Vu la proposition du règlement de consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'Avant Projet Définitif et le règlement de consultation tels qu'ils sont présentés
- fixe le prix de la duplication de dossiers à 30 €

### 3) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres

Le maire rappelle à l'assemblée que la Préfète des Deux-Sèvres a fait parvenir au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre du conseil a pu prendre connaissance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5210-1-1 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son titre 3 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres réceptionné en mairie le 17 mai 2011 ;

Vu l'état des lieux des 3 communautés de communes des structures du territoire du Haut Val de Sèvre (communiqué à chaque membre du conseil) ;

En application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales figurant à l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, ce projet de schéma, qui a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale, doit, dans un délai de 3 mois à compter de sa réception, être, pour chacune des propositions intéressant la commune, soumis à l'avis de son conseil municipal.

Aux termes du même article 35 susvisé de la loi du 16 décembre 2010, « A défaut d'avis rendu dans ce délai de 3 mois (de réception du projet de schéma) l'avis du conseil est réputé favorable ».

Il appartient au conseil d'identifier les propositions, figurant dans le projet de schéma, qui concernent la commune, de se prononcer par délibération motivée sur chacune d'elle et de proposer, le cas échéant, une alternative qui lui apparaîtrait souhaitable.

Le Maire demande un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et voté par bulletin secret, avec comme scrutateur Madame CHAUVET Lucette,

- émet un avis favorable, avec 11 voix pour et 4 abstentions, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres.

### 4) Demande d'affiliation du GCSMS au Centre de Gestion de la FPT des Deux-Sèvres

Monsieur le Maire informe que le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) dont le siège est fixé à La Chapelle-Saint-Laurent, a demandé son affiliation au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Il indique que le GCSMS a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs de 3 établissements publics (CCAS de la Chapelle-Saint-Laurent, CCAS de Moncoutant et le SIVU les Abiès à l'Absie, qui emploient globalement 180 agents) qui ont pour vocation l'hébergement des personnes âgées et dépendantes. Il emploie à ce jour 5 agents.

Ce type de structure n'étant pas visé dans la liste des collectivités et établissements publics devant être obligatoirement affiliés au centre de gestion, fixée par le Décret n°85-643 du 26 juin 1985, cette affiliation ne peut s'effectuer qu'à titre facultatif.

Dans cette hypothèse, et conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 15, il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

En conséquence, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette affiliation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'affiliation du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale de La Chapelle-Saint-Laurent au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Il est rappelé pour mémoire que le nombre de fonctionnaires (stagiaires et titulaires) de la collectivité est de 7 agents.

### 5) Révision du Plan Local d'Urbanisme : choix du bureau d'étude

A la suite de la délibération du conseil sur la modification du P.L.U., treize entreprises ont été consultées. Quatre bureaux d'étude ont répondu favorablement. Monsieur le Maire présente leur proposition :

Bureau d'étude	Propositions	Tarif
<b>CONCEPT Ingénierie</b> 347 avenue de Limoges BP 133 79005 NIORT CEDEX	<b>Proposition de base :</b> En 4 phases : <ul style="list-style-type: none"><li>- du diagnostic au PADD</li><li>- traduction réglementaire</li></ul>	<b>Tarif de base :</b> 35.808,24 € TTC <b>Option n°1 :</b> - Evaluation environnementale

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- phases de consultation et enquête publique</li> <li>- approbation du PLU</li> </ul> <p>18 réunions Une commission urbanisme Calendrier prévisionnel : septembre 2011 à septembre 2013</p>	<p><i>Diagnostic et analyse</i> <i>2 réunions</i></p> <p>11.063,00 € TTC</p>
<p><b>G.H.E.C.O. Urbanisme Bernard WAGON</b> 13 bis, rue Buffeterie 17000 LA ROCHELLE</p>	<p><b>Proposition de base :</b> En 5 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic et enjeux</li> <li>- élaboration du PADD</li> <li>- traduction règlementaire du projet</li> <li>- constitution du dossier d'enquête public</li> <li>- constitution du dossier d'approbation</li> </ul> <p>16 réunions Une commission PLU Calendrier prévisionnel : 18 mois (hors phases administratives et phases décisionnelles)</p>	<p><b>Tarif de base :</b> 34.077,39 € TTC</p> <p><b>Options :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>option exposition (6 panneaux)</i> 2.751,52 € TTC</li> <li>- <i>réunion supplémentaire</i> 620,72 € TTC</li> </ul>
<p><b>CREA</b> 22 Rue Eugène Thomas 17000 LA ROCHELLE</p>	<p><b>Proposition de base :</b> En 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic / définition des enjeux</li> <li>- scénarios / élaboration du PADD</li> <li>- élaboration du dossier de PLU</li> <li>- assistance à la commune pour consultation des services et enquête publique / modifications pour approbation</li> </ul> <p>7 réunions et 17 réunions du groupe de travail Une commission urbanisme Calendrier prévisionnel : 22 mois</p>	<p><b>Tarif de base :</b> 28.715,96 € TTC</p> <p><b>Options :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>études complémentaires : étude préalable d'aménagement plus poussées, études spécifiques... évaluations ultérieures</i></li> </ul>
<p><b>ECP Urbanisme</b> 56/58 rue de Touffenet 86000 POITIERS</p>	<p><b>Proposition de base :</b> En 5 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation du diagnostic</li> <li>- élaboration du PADD</li> <li>- finalisation du projet de PLU</li> <li>- étape d'information administrative <ul style="list-style-type: none"> <li>o étape 1 : consultation des personnes publiques</li> <li>o étape 2 : enquête publique</li> </ul> </li> <li>- approbation et modification du PLU</li> </ul> <p>24 réunions Une commission urbanisme Calendrier prévisionnel : De fin juillet 2011 à novembre 2013</p>	<p><b>Tarif de base :</b> 43.953,00 € TTC</p> <p><b>Options :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>exposition en phase 2</i> 600,00 € HT</li> <li>- <i>exposition en phase 3</i> 600,00 € HT</li> </ul>

La suite de la procédure : après le travail réalisé par le cabinet d'étude et les concertations, le conseil municipal sera amené à prendre acte du débat PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et à arrêter le projet de révision du PLU avant l'enquête public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet une option pour le cabinet CREA à La Rochelle (offre économiquement la plus avantageuse)
- demande à Monsieur Le Maire de rencontrer ce cabinet
- donne autorisation à M. le Maire de poursuivre et signer toutes pièces de ce dossier.

## 6) Rue du Pin : projet de réaménagement des bâtiments communaux et de M. CAILLAUD

Le Maire demande à Christophe SIMONNET de présenter le projet de réaménagement des bâtiments communaux et de M. CAILLAUD, rue du Pin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de destruction des bâtiments communaux sur les parcelles AD 135 et AD 107,
- accepte d'échanger une partie de celles-ci après démolition et bornage à M. CAILLAUD contre ses bâtiments (parcelles AD 140 et AD 141),
- demande à M. CAILLAUD le paiement des frais de notaire,
- donne autorisation à Christophe SIMONNET pour poursuivre le dossier.

## 7) Les Noues : choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Comme évoqué à la réunion de conseil municipal du 25 février 2011 en questions diverses, il a été procédé à la consultation d'entreprises pour la réfection de la voirie au village Les Noues.

Monsieur le Maire demande à Pascal MOTILLON de présenter les propositions des entreprises :

Entreprises	Propositions (en H.T.)	Divers
<b>EUROVIA</b> Agence de Niort 106 Route de Nantes BP 2626 79011 NIORT CEDEX 9	<b>24.198,50 €</b> Route des étangs et chemin de l'île	<i>Le traitement des accotements et les mises à niveau sont à la charge de la commune</i>
<b>M.RY</b> 20 Bd Bernard Palissy 79200 PARTHENAY	<b>24.431,50 €</b> Route des étangs et chemin de l'île	<i>Les mises à niveau des accotements sont à la charge de commune</i>
<b>BOISLIVEAU TP</b> 53 Route St Maixent 79800 LA MOTHE ST HERAY	<b>26.640,00 €</b>	<i>- Les mises à niveau seront comptées en fin de chantier - La présence de conduites, regards ou réseaux, devra être signalée avant le démarrage des travaux et les dommages imprévisibles seront à la charge du propriétaire</i>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise M.RY selon son délai d'intervention (avant fin septembre 2011),
- donne autorisation à Pascal MOTILLON pour poursuivre et signer les documents relatifs à ce dossier.

## 8) Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour faire face à la charge de travail du service garderie périscolaire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à compter du 5 septembre 2011,
- la rémunération se fera sur la base de l'échelle 3 – échelon 6,
- un temps de travail : 8,45h hebdomadaires.

## 9) Tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 05/09/2011 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois			
		35h	11,92h	11,59h	8,45h
<u>Filière administrative</u>					
Adjoint administratif	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1			
	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1			
<u>Filière technique</u>					
Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1			
	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	1			
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	1

- confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **10) Repas des 65 ans et plus – participation financière des invités**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'arrêter le montant de la participation qui sera demandée aux invités du repas communal organisé pour les personnes de 65 ans et plus.

Après lecture du bilan du repas de l'année précédente ;  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 - fixe cette participation à 10€.

*Exireuil, le 11 juillet 2011*  
*le maire,*  
*Jérôme BILLEROT*